

Mémoire de Lucie Massé
31 mai 2023

L'eau est un bienfait. Le hasard a fait que le Québec dispose de 3 % des réserves d'eau douce de la planète. Cette richesse d'eau douce nous donne le sentiment de sécurité que nous aurons toujours de l'eau douce et propre pour combler nos besoins. C'est une fausse croyance.

À cet effet, le gouvernement du Québec a adopté en août 2009 la Loi 6.2 « AFFIRMANT LE CARACTÈRE COLLECTIF DES RESSOURCES EN EAU ET FAVORISANT UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DE L'EAU ET DES MILIEUX ASSOCIÉS »

[Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et ...Gouvernement du Québec](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/protection)<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/protection>

Il y est écrit que :

« L'eau est indispensable à la vie ... elle est une ressource vulnérable et épuisable »... elle est une ressource faisant partie du patrimoine commun de la nation québécoise et il importe de la préserver...qu'elle est un apport fondamental des milieux associés à la ressource en eau, quant à la qualité et à la quantité de l'eau, quant à la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques...le rôle fondamental joué par les municipalités régionales de comté dans l'aménagement du territoire et dans l'identification des milieux associés à la ressource en eau à l'échelle de leur territoire »

C'est là une déclaration fameuse, mais peut-on encore s'en flatter ?

De la même façon, il nous faut garder dans la mémoire collective que l'eau est à la fois puissante et fragile, qu'elle est essentielle à la vie sur la planète et que nous avons la responsabilité de la préserver d'une génération à l'autre. Individuellement et ensemble.

Un seul litre de pétrole peut contaminer deux millions de litres d'eau. Ce n'est pas une fiction. En Montérégie, les lagunes de Mercier, près de Châteauguay, constituent un exemple qui devrait nous inquiéter. La contamination de l'eau souterraine à Mercier, par percolation de produits pétroliers entreposés dans des lagunes, a affecté 30 km carrés d'aquifère. Cela a nécessité la construction d'un poste de pompage et de traitement des eaux pour contenir la propagation. Cette situation perdure depuis plus de 50 ans. Elle a été qualifiée en 2019 comme « un des pires sites de déchets toxiques » au Canada.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1163897/environnement-pollution-mercier-lagunes>

L'eau à nos robinets n'est pas gratuite. Avec nos taxes et nos impôts, nous payons pour en avoir l'usage. En mars 2022, Québec lançait un plan de protection des sources d'eau potable par les municipalités

afin de définir des mesures de protection, pour minimiser, voire éliminer, les menaces pouvant affecter la qualité ou la quantité des eaux qu'elles exploitent.

On peut souhaiter que la ville de Blainville puisse participer à un tel plan de protection des sources d'eau potable.

[Québec lance un programme pour soutenir l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable par les municipalités](#) [Gouvernement du Québec](#)

La durabilité des membranes qui contiennent et contiendront les déchets dangereux dans les fosses est difficiles à cerner. Car la garantie dépendrait de divers facteurs et pourrait ne pas s'appliquer.

Alors que la direction du ministère de l'Environnement affirmait à la Commission que la durée de vie des membranes était de 200 à 300 ans et même de 500 à 700 ans selon certains tests en laboratoire.

Ces réponses sont confondantes et il y a matière au doute plus que raisonnable car les déchets dangereux enfouis sont éternels.

Des membranes des cellules déjà présentes sont dans un état douteux, endommagées ai-je compris. L'information manque quant à savoir si elles ont été changées, si elles sont toujours étanches et si l'entreprise a prévu de faire l'entretien de son site.

Même s'il existe une technologie pour rediriger le lixiviat (jus toxique des déchets) vers une usine de traitement de l'eau, contaminer l'eau est déjà en soi une souillure qu'il nous faut cesser afin de prévenir le gaspillage de l'eau douce et propre.

Mon opinion est qu'il importe de corriger cette pratique que je qualifie de barbare d'autant que les lieux d'enfouissement et les dépotoirs ont des durées de vie illimitées.

En plus des déchets, la province est aux prises avec de multiples enjeux pour la préservation de l'eau. Par exemples des vieux pipelines qui sillonnent son territoire, des exploitations minières dans les zones habitées et éloignées, des gazières émettrices de GES, une centrale nucléaire non-démantelée et des déchets radioactifs à proximité du fleuve St-Laurent, des insecticides, pesticides et engrais employés en agriculture, des rivières polluées, des forêts et des milieux humides saccagés ou détruits, des surverses d'eau usée dans le fleuve, des méthaniers et des navires qui larguent leurs eaux de ballasts dans le fleuve. Et j'en passe.

Cerise sur le gâteau, un projet fédéral de dépotoir de déchets radioactifs, à Chalk River, à 1 km de la rivière des Outaouais. Et pour compléter le portrait, un dépotoir de déchets toxiques à Kanehsatà:ke, à proximité du lac des Deux-Montagnes, en amont des prises d'eau.

N'y a-t-il pas suffisamment de menaces pour l'eau douce et propre dans notre habitat humain et celui des autres espèces avec lesquelles nous partageons les ressources, dont nous ne sommes que les dépositaires, faut-il le rappeler humblement ? À quand des mesures draconiennes pour que cesse ce gaspillage de l'eau douce et propre?

De la main droite, le gouvernement du Québec demande aux MRC de faire des Plans de préservation des milieux humides et hydriques. De la main gauche, le ministre de l'environnement autorise la destruction de milieux humides et hydriques aux fins d'agrandissement de lieux d'enfouissement moyennant des redevances insignifiantes, ce qui équivaut à de la marchandisation de l'environnement. On condamne des milieux humides et hydriques à la destruction alors que la science du climat exigerait qu'ils soient protégés.

[Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques](#)

« Au fur et à mesure qu'ont progressé les connaissances sur les milieux humides, on a découvert les multiples services qu'ils rendent à l'environnement tout entier. Nombreux sont ceux qui reconnaissent aujourd'hui leur grande valeur écologique. Les milieux humides remplissent de multiples fonctions, notamment sur le plan écologique, biogéochimique, hydrologique, et procurent de nombreux avantages pour la collectivité. Telles de grosses éponges, les milieux humides régularisent le débit des cours d'eau en emmagasinant les eaux de crue et de précipitation, et en les libérant ensuite sur de plus longues périodes et lors de périodes de sécheresse. La rétention et l'évaporation d'une partie des eaux de précipitations réduisent ainsi les risques d'inondation. En

stockant l'eau, ils favorisent aussi la recharge des nappes souterraines indispensables aux êtres humains et aux autres espèces. »

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm>

Depuis déjà trop longtemps, les déclarations de nos gouvernements sur la protection absolue de l'eau douce et des écosystèmes ne sont malheureusement que des façades. La santé humaine et la santé de l'environnement devraient prévaloir ainsi que le principe de précaution.

Nous demandons que le gouvernement du Québec mette un terme, dans le plus court délai, aux activités de Stalex à Blainville.

Nous déplorons l'insuffisance d'information du BAPE à faire connaître le présent projet.

Le BAPE et les citoyens gagneraient en confiance réciproque s'il était faisable de créer un registre de nouveaux projets comparable au Registre des évaluations environnementales. Cela éviterait au BAPE de se cantonner et d'être dépendant des médias pour rejoindre le plus grand nombre de citoyens, et ce, sans restriction partout au Québec. Parce que nous sommes interreliés.

Les réponses de la direction du ministère de l'Environnement aux questions citoyennes de la première partie du BAPE étaient parfois décevantes.

En démocratie, les citoyens ont le droit de recevoir une information exacte, complète et transparente.

Nous vous remercions.

Lucie Massé